

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'IMPACT DU COÛT DE L'ÉNERGIE SUR LES FINANCES COMMUNALES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Antoine, sur « l'impact du prix de l'énergie, du gaz et de l'électricité sur les finances locales » ;
- M. Frédéric, sur « l'impact du coût de l'énergie sur les finances communales » ;
- M. Beugnies, sur « le coût de l'énergie pour les communes ».

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Monsieur le Ministre, de façon moins lyrique et vraisemblablement plus brève, mais peut-être plus encore au cœur de la réalité rencontrée aujourd'hui par les pouvoirs locaux et par l'ensemble de nos concitoyens.

Je ne vais pas refaire l'historique des ministres successifs, les cimetières sont remplis de gens irremplaçables, mais cette problématique de l'accès à l'énergie est une préoccupation que nous avons depuis longtemps. À titre personnel et au nom du groupe socialiste, j'ai demandé la mise en œuvre d'un groupe de travail sur cette précarité énergétique. Groupe de travail qui a permis de mettre en évidence, s'il fallait, qu'un grand nombre de nos concitoyens se trouvent en immense difficulté à cet égard. Quand il fallait choisir, à la fin du mois, entre certaines dépenses, celles qui étaient impératives faisaient passer à la trappe des dépenses encore plus fondamentales, comme les soins de santé. Je ne vais pas refaire cette histoire.

Quoi qu'en dise M. Antoine, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures. Évidemment, quand on est dans l'opposition, on trouve toujours que ce n'est pas suffisant, que cela pourrait être plus. Que voulez-vous ? Il y a eu de grands ministres cdH aussi qui, ces dernières décennies, n'ont pas tous laissé une empreinte indélébile dans les mémoires, mais chacun fait comme il peut, Monsieur Antoine.

Je crois quand même qu'il faut reconnaître qu'à cet égard, et je l'ai indiqué encore hier au ministre Henry, pour prendre quelqu'un qui n'est pas de mon parti, avec l'ensemble du Gouvernement, des mesures ont été prises par rapport à cette pandémie, sûrement, par rapport aux inondations et vous savez combien je suis proche de celles-ci puisque je suis dans la zone inondée et je côtoie ces situations quotidiennement.

Nous avons évoqué toute une série de pistes hier, en complément de ce qu'a fait le Gouvernement. On a d'ailleurs évoqué la possibilité de mettre en œuvre, comme le souhaitent d'ailleurs un certain nombre de GRD, le service de base universel. L'idée fait son chemin. Je l'ai évoqué hier. J'ai vu que le ministre Henry reprenait cela publiquement, communiquait là-dessus. C'est important parce que cela permet de garantir à tous le prix le meilleur marché sur le marché de l'électricité. Je continuerai, à cet égard, à me battre.

Ceci c'était l'introduction parce que la question est très simple, Monsieur le Ministre, et là je dois bien admettre que M. Antoine a fait tout le job, donc je ne peux que me raccrocher à ce qui a été dit : les communes subissent aussi cette augmentation du prix des énergies. Les communes, en particulier les communes sinistrées – je sais en attester devant vous – évaluent de façon positive les

aides que le Gouvernement wallon met en œuvre pour les aider à pallier au plus pressé, à reloger les gens, à reconstruire les bâtiments publics. Je pense que là, le Gouvernement wallon – j'en suis même convaincu – fait le travail du mieux qu'il le peut.

Il reste alors cette incidence des coûts énergétiques sur les bâtiments publics et l'on sait qu'ils sont assez énergivores en général.

J'aurais voulu savoir, Monsieur le Ministre, comme mon collègue Antoine, si vous aviez des projets en la matière, si vous aviez des mesures structurelles que vous comptiez mettre en place pour soutenir les pouvoirs locaux à cet égard et dans quel délai.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Merci, Messieurs les Députés, pour vos interrogations.

Tout d'abord, je dois vous préciser que je partage vos préoccupations quant à l'impact de la hausse des prix du coût de l'énergie, à la fois évidemment sur les citoyens, sur les ménages. On en parle moins, mais aussi sur les entreprises, mais évidemment, l'impact, pour ce qui nous concerne, relatif aux pouvoirs locaux.

Dans les budgets communaux, pour l'exercice 2021, on peut constater que les dépenses énergétiques qui sont consacrées à la consommation de gaz ou d'électricité ont été estimées à hauteur de 67,65 millions d'euros, soit dans le global, 1,22 % du total des dépenses à l'ordinaire d'un budget communal.

Une hausse moyenne de l'ordre de 30 % des prix de l'énergie pourrait, par conséquent, générer une hausse d'une vingtaine de millions d'euros dans les dépenses énergétiques des différentes communes.

À l'inverse, cette hausse va aussi se répercuter dans les paramètres économiques et donc dans la dotation régionale qui est allouée au financement du Fonds des communes, laquelle, pour rappel, est indexée. La hausse de l'inflation impactera donc conséquemment le financement régional du Fonds des communes.

Sur la base des prévisions du Bureau fédéral du Plan du mois de septembre, mon administration a calculé que la dotation régionale allouée au financement du fonds en 2022 serait augmentée en conséquence de 53,65 millions d'euros par rapport à la dotation qui était inscrite 2021.

Quant à la proposition relative à la diminution de la TVA sur la facture, il faut bien reconnaître qu'elle a facialement des impacts positifs, mais il faut aussi dire qu'elle a quelques effets pervers. Je rappelle qu'une telle baisse linéaire profiterait avant tout aux grands consommateurs d'énergie, c'est le problème de la TVA, puisque c'est un impôt qui n'est pas proportionnel, parmi lesquels on compte évidemment très peu de ménages qui ont peu de revenus.

Par ailleurs, elle ralentirait l'évolution de l'inflation et, donc, l'indexation automatique des allocations sociales et des traitements.

Pour ce qui nous concerne, au niveau des finances communales, une telle baisse du taux de la TVA ralentirait également l'indexation annuelle du Fonds des communes, du Fonds spécial de l'aide sociale, du Fonds des provinces ou encore du budget qui alloué, par exemple, aux APE.

Pour tout vous dire, récemment, j'ai écouté l'économiste Bruno Colmant, qui n'est pas réputé être spécialement un gauchiste de la première heure. Il préconise plutôt une conjonction de mesures

pour pouvoir faire face à cette difficulté qui risque d'impacter durablement à la fois les ménages, les entreprises et, pour ce qui nous concerne, l'impact sur nos villes et nos communes.

Du reste, vous savez comme moi que ce débat-là, même si nous pouvons nous en saisir, la décision appartiendra au niveau fédéral.

Pour conclure, pour ce qui concerne, à mon niveau, la meilleure protection relativement au financement des pouvoirs locaux, c'est le fait que l'on ait garanti l'indexation du Fonds des communes, ainsi qu'une augmentation de 1 % au-delà de l'inflation. Ce que je suis aujourd'hui en mesure de vous annoncer, c'est que cette mesure figurera bien au budget de l'exercice 2022.

Pour le reste, pour ce qui concerne l'équilibre financier des communes, tout d'abord, au fil des questions de cette commission, vous m'avez entendu évoquer divers plans qui permettront aux communes de s'inscrire dans le Plan de relance wallon, avec le triptyque que j'ai évoqué, en faveur des grandes villes, des villes de moyenne importance et de la ruralité, pour leur permettre de pouvoir se déployer et pouvoir participer à cette relance, tout en améliorant leur cadre de vie et les services qu'ils rendent à leurs citoyens.

Structurellement, il faudra aussi se repencher sur la façon dont nos villes et nos communes trouvent des ressources pour pouvoir rendre les services auxquelles elles sont destinées, pour rendre les services à la collectivité. Je confirme que j'ai introduit un plan d'aide qui est, pour le moment, soumis à la sagacité des différents cabinets. Je réserve évidemment la primeur au Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je voudrais extrêmement brièvement remercier Monsieur le Ministre.

Petite parenthèse. Monsieur Antoine, moi qui suis de l'arrondissement de Verviers et qui réclamais depuis si longtemps la péréquation des GRD, je m'en réjouis. Je m'en réjouis pour les citoyens verviétois qui, en plus, sont lourdement sinistrés et qui vont enfin payer moins cher et ils vont être ralliés et d'autres vont payer plus cher, cela je le comprends bien, mais vous comprendrez que, vu de mon petit arrondissement, je trouve que, voilà.

Je lui en parlerai, j'arriverai à le convaincre, j'en suis convaincu.

Je remercie en tout cas le ministre pour ses réponses. Je n'ai pas la capacité de M. Antoine d'entrer dans le détail des chiffres. Je ne sais pas si les mesures prises à l'heure qu'il est seront suffisantes ou pas.

Les communes, bien avant la pandémie et bien avant les inondations en province de Liège, étaient déjà en immense difficulté pour un certain nombre d'entre elles.

Très sérieusement, je ne jette la pierre évidemment à personne. Il y a des responsables politiques à peu près, dans ceux qui prennent leurs responsabilités du moins, de toutes les couleurs et il y a des contingences et des situations qui font que c'est plus difficile à certains endroits que d'autres.

Notre préoccupation, Monsieur Antoine, et je suis convaincu, le ministre ne dit rien d'autre, est de faire en sorte de préserver la qualité de vie dans nos communes et de préserver un équilibre.

Je ne doute pas que c'est notre objectif à tous pour que l'on puisse continuer à mener un certain nombre de politiques de développement.

Vous avez, Monsieur le Ministre, par contre, terminé votre réponse sur la capacité que vous donnerez aux communes de s'inscrire dans le Plan de relance, donc de bénéficier de moyens.

Simplement, je voudrais attirer votre attention sur l'importance de simplifier les procédures en la matière parce qu'aujourd'hui les communes dont je suis entouré elles sont, certaines, en train de chercher des bureaux parce qu'elles n'en ont plus suite aux inondations.

Quand il y a trop de démarches administratives, le personnel est sur les genoux. Les moyens matériels manquent et j'attire vraiment votre attention, pour l'ensemble des communes, mais surtout pour celles sinistrées et en immense difficulté.

En tout cas, merci pour le boulot.